

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N° 14-2022
MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT POUR SOLlicitATIONS DE SUBVENTIONS
AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE ET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le mercredi 22 juin 2022 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 16 juin 2022

Etaient présents (22 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (1 délégué) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	LAURIO	Michel	Titulaire

Etaient absents ou excusés (9 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Robin DUBRAY – Stagiaire, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO – Directeur, Loïcia PRAT – Responsable administrative et financier, Guillaume TOURNADRE – animateur prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Mme Anne-Lise GENNEVOIS

Objet : Modification des plans de financement pour sollicitation de subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le Président rappelle au comité syndical que, par délibération n°4-2022 du 23 janvier 2022, le comité syndical a approuvé le lancement des opérations suivantes :

- Programme 2022 de gestion du gave de Pau (restauration végétale, gestion d'atterrissements, ouverture de chenaux, enlèvement d'embâcles, reconnexion d'annexes hydrauliques, etc.),
- Programme de gestion 2022 de l'Ousse, du Beez et de l'Ouzom, de la Baise et du Luzoué, de l'Agle et de l'Aulouze, du Lagoin et de la Mouscle, du Luz et du Gest, , du Saubagnac, du Neez et du Soust, de la Juscle et de l'Hies et de la Geule, de l'Henx et du Clamondé.

Le comité a autorisé le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions pour les opérations susvisées, sur la base d'un coût prévisionnel des dépenses de 700 000 € TTC.

Considérant l'actualisation du besoin couvert par ces opérations et la révision du coût prévisionnel, le montant s'élève désormais à **860 600,00 €**

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux plans de financement tels que présentés ci-dessous

PREcISE que les crédits sont inscrits au budget principal

CONFIRME la délégation donnée au Président pour déposer des demandes de financement

TABLEAU RECAPITULATIF OPERATIONS ET PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS					
Type d'opération	Montant HT	Montant TTC	Organisme sollicité	Taux	Montant
Prog. 2022 de gestion du gave de Pau	618 833,33 €	742 600,00 €	AEAG	50% du TTC	371 300,00 € ¹
			CRNA	20% du TTC	148 520,00 €
Total subventions prog. 2022 de gestion du gave de Pau					519 820,00 €
Total autofinancement prog. 2022 de gestion du gave de Pau					222 780,00 €
Total					742 600,00 €
Prog. 2022 de gestion du bassin du Beez et de l'Ouzom	20 000,00 €	24 000,00 €	AEAG	50% du TTC	12 000,00 € ¹
			CRNA	20% du TTC	4 800,00 €
Total subventions prog. 2022 de gestion du bassin du Beez et de l'Ouzom					16 800,00 €
Total autofinancement prog. 2022 de gestion du bassin du Beez et de l'Ouzom					7 200,00 €
Total					24 000,00 €
Programme 2022 de gestion du bassin de l'Ousse	1 666,66 €	2 000,00 €	AEAG	50% du TTC	1 000,00 € ¹
			CRNA	20% du TTC	400,00 €
Total subventions prog. 2022 de gestion du bassin de l'Ousse					1 400,00 €
Total autofinancement prog. 2022 de gestion du bassin de l'Ousse					600,00 €
Total					2 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Baïse et Luzoué	41 666,66 €	50 000,00 €	AEAG	50% du TTC	25 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	10 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassins Baïse et Luzoué					35 000,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassins Baïse et Luzoué					15 000,00 €
Total					50 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Agle-Aulouze	50 000,00 €	60 000,00 €	AEAG	50% du TTC	30 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	12 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassins Agle-Aulouze					42 000,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassins Agle-Aulouze					18 000,00 €
Total					60 000,00 €

¹ Dont une partie est prise en charge sur le programme d'aides 2021

Programme 2022 de gestion des bassin Lagoin-Mouscle	4 166,66 €	5 000,00 €	AEAG	50% du TTC	2 500,00 €
			CRNA	20% du TTC	1 000,00 €
Total subventions prog. 2022 de gestion des bassins Lagoin-Mouscle					3 500,00 €
Total autofinancement prog. 2022 de gestion des bassins Lagoin-Mouscle					1 500,00 €
Total					5 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Luz- Gest	35 000,00 €	42 000,00 €	AEAG	50% du TTC	21 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	8 400,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassin Luz-Gest					29 400,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassin Luz-Gest					12 600,00 €
Total					42 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Saubagnac	1 666,66 €	2 000,00 €	AEAG	50% du TTC	1 000,00 € ¹
			CRNA	20% du TTC	400,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassin Saubagnac					1 400,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassin Saubagnac					600,00 €
Total					2 000,00 €
Programme 2022 de gestion des bassins Neez- Soust	16 666,66 €	20 000,00 €	AEAG	50% du TTC	10 000,00 € ¹
			CRNA	20% du TTC	4 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassins Neez-Soust					14 000,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassins Neez-Soust					6 000,00 €
Total					20 000,00 €

Programme 2022 des bassins Juscle- Hies	8 333,33 €	10 000,00 €	AEAG	50% du TTC	5 000,00 €
			CRNA	20% du TTC	2 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassin Juscle-Hies					7 000,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassin Juscle-Hies					3 000,00 €
Total					10 000,00 €

Programme 2022 de gestion des bassin Geule- Henx- Clamondé	12 500,00 €	15 000,00 €	AEAG	50% du TTC	7 500,00 €
			CRNA	20% du TTC	3 000,00 €
Total subventions programme 2022 de gestion des bassin Geule-Henx-Clamondé					10 500,00 €
Total autofinancement programme 2022 de gestion des bassin Geule-Henx-Clamondé					3 500,00 €
Total					15 000,00 €
Total opérations TTC					972 600,00 €
Total subventions AEAG solde programme 2021					115 350,00 €
Total subventions AEAG 2022					370 950,00 €
Total subventions CRNA					194 520,00 €
Total autofinancement					291 780,00 €

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président

Michel CAPERAN